

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PAUL FLAUGNAC

Le 12 janvier 2015

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL FLAUGNAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Présents : BOUZERAND FLORENCE, CARLES ERIC, CLARY JOSETTE, DEILHES MICHELE, DELFAU JEROME, FAISANT MICHELLE, GARRIGUES JEAN MICHEL, GIBERT PASCAL, GIRMA ALAIN, GISBERT BENOÎT, LABATTUT BERNADETTE, MESLEY EMILIE, POUGET CLAUDE, RAYNAL GILBERT, REGEASSE DOMINIQUE, RESSEGUIE MICHEL, RINGOOT MARIE CLAUDE, ROBERTIES SEBASTIEN, RUAUX BEATRICE, TAMAGNONNE SERGE, TEULIERES MONIQUE, TREZIERES RACHEL

Représenté(s) : MARTINEZ CLAUDE, MOURGUES SEBASTIEN, SCHROVEN RITA, SAHUC JEAN BERNARD,

Absent(s) excusé(s) :

A été désigné Secrétaire : Benoît GISBERT

Election du maire :

Présidence de Madame Labattut

Assesseurs : Madame RUAUX, Monsieur GIRMA

Votants 26

Bulletins nuls : 1

Bulletins Blancs : 2

Exprimés : 23

A Obtenu : Claude POUGET : 23

Monsieur POUGET Claude est élu Maire de la commune SAINT-PAUL FLAUGNAC

Délibération nombre d'adjoints

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la création de 7 postes d'adjoints au maire.

Votants 26

Contre : 10

Abstentions : 2

Pour : 14

Election Premier adjoint :

Assesseurs : Madame RUAUX, Monsieur GIRMA

Votants 26

Bulletins nuls : 1

Bulletins Blancs : 1

Exprimés : 24

A Obtenu : Gilbert RAYNAL : 24

Monsieur Gilbert RAYNAL est élu 1^{er} Adjoint de la commune SAINT-PAUL FLAUGNAC

Election Deuxième adjoint :

Assesseurs : Madame RUAUX, Monsieur GIRMA

Votants 26

Bulletins nuls : 1

Bulletins Blancs : 2

Exprimés : 23

A Obtenu : Monique TEULIERES : 23

Madame Monique TEULIERES est élue 2^{ième} Adjointe de la commune SAINT-PAUL FLAUGNAC

Election Troisième adjoint :

Assesseurs : Madame RUAUX, Monsieur GIRMA

Votants 26

Bulletins nuls :

Bulletins Blancs : 1

Exprimés : 25

A Obtenu : Michel RESSEGUIE : 25

Monsieur Michel RESSEGUIE est élu 3^{ième} Adjoint de la commune SAINT-PAUL FLAUGNAC

Election Quatrième adjoint :

Assesseurs : Madame RUAUX, Monsieur GIRMA

Votants 26

Bulletins nuls :

Bulletins Blancs : 1

Exprimés : 25

A Obtenu : Alain GIRMA :25

Monsieur Alain GIRMA est élu 4^{ième} Adjoint de la commune SAINT-PAUL FLAUGNAC

Election Cinquième adjoint :

Assesseurs : Madame RUAUX, Monsieur GIRMA

Votants 26

Bulletins nuls :

Bulletins Blancs : 4

Exprimés : 22

A Obtenu : Emilie MESLEY : 22

Madame Emilie MESLEY est élue 5^{ième} Adjointe de la commune SAINT-PAUL FLAUGNAC

Election Sixième adjoint :

Assesseurs : Madame RUAUX, Monsieur GIRMA

Votants 26

Bulletins nuls :

Bulletins Blancs : 5

Exprimés : 21

A Obtenu : Rachel TREZIERES : 21

Madame Rachel TREZIERES est élue 6^{ième} Adjointe de la commune SAINT-PAUL FLAUGNAC

Election Septième adjoint :

Assesseurs : Madame RUAUX, Monsieur GIRMA

Votants 26

Bulletins nuls :

Bulletins Blancs : 5

Exprimés : 21

A Obtenu : Florence BOUZERAND : 21

Madame Florence BOUZERAND est élue 7^{ième} Adjointe de la commune SAINT-PAUL FLAUGNAC

Délibérations votées à l'unanimité :

- Règlement intérieur
- Délégations à monsieur Le Maire
- Indemnités Maire et adjoints
- Création d'emplois

Ces délibérations sont consultables à la mairie de Flaugnac et à la mairie annexe de Saint-Paul.

Arrêtés :

Monsieur Le Maire donne lecture des arrêtés qu'il va prendre pour :

- Pouvoirs au Premier Adjoint
- Mmes MESLEY Emilie, TEULIERES Monique, adjointes, sont déléguées aux affaires culturelles et au patrimoine, chargées de la communication, informations,
- M. M.RESSEGUIE Michel, GIRMA Alain, adjoints, sont délégués à la voirie, aux travaux sur les bâtiments et sur les espaces publics, au personnel communal

- Mmes BOUZERAND Florence et TREZIERES Rachel, Adjointes sont déléguées aux affaires scolaires, enfance et petite enfance, fêtes et cérémonies, fleurissement du village.
- A compter du 01/01/2016 la commune nouvelle de SAINT-PAUL FLAUGNAC est substitué aux communes de SAINT PAUL de LOUBRESSAC et de FLAUGNAC dans tous ses droits et obligations envers les agents titulaires et non titulaires. Les intéressé(e)s continueront à percevoir, s'ils y ont intérêt et à titre personnel, le régime indemnitaire dont ils bénéficiaient dans les communes de Flaugnac et Saint-Paul de Loubressac .

Mise en place des commissions :

Commissions	
Délégués Conseil Communautaire	POUGET Claude RAYNAL Gilbert TEULIERES Monique RESSEGUIE Michel TREZIERES Rachel MESLEY Emilie
Finances/budget	TEULIERES Monique, SCHROEVEN Rita, POUGET Claude, RAYNAL Gilbert, Carles Eric, RINGOOT Marie Claude,
Affaires scolaires, Enfance et Petite enfance, fêtes et cérémonies, fleurissement du village (délégations)	BOUZERAND Florence, TREZIERES Rachel, FAISANT Michelle, MOURGUES Sébastien, RUAUX Béatrice, TEULIERES Monique, POUGET Claude, RAYNAL Gilbert
Bâtiments	GIRMA Alain, RESSEGUIE Michel, GARRIGUES Jean Michel, CARLES Eric, ROBERTIES Sébastien, SAHUC Jean Bernard, TAMAGNONNE Serge, POUGET Claude, RAYNAL Gilbert
Communication, Informations, (délégations)	TEULIERES Monique, MESLEY Emilie, LABATTUT Bernadette, SCHROEVEN Rita, TEULIERES Gabriel, POUGET Claude, RAYNAL Gilbert
Urbanisme, PLU	MESLEY Emilie, RINGOOT Marie Claude, POUGET Claude, RAYNAL Gilbert, CARLES Eric
Voirie, Personnel Municipal (délégations)	RESSEGUIE Michel, GIRMA Alain, POUGET Claude, RAYNAL Gilbert, CARLES Eric
Affaires sociales , personnes en difficultés, nouveaux arrivants	MARTINEZ Claude, TEULIERES Monique, RUAUX Béatrice , POUGET Claude, RAYNAL Gilbert
Environnement, eau, développement durable, Natura 2000	MESLEY Emilie, TEULIERES Monique, DELFAU Jérôme, REGEASSE Dominique, POUGET Claude, RAYNAL Gilbert (plus les titulaires et suppléants qui seront aux syndicats : FDEL,SYDED, AEP,)
Relations avec les associations, sport, culture et patrimoine	TEULIERES Monique, DEILHES Michèle, CLARY Josette, REGEASSE Dominique, GISBERT Benoît, MARTINEZ Claude, BOUZERAND Florence, DELFAU Jérôme, POUGET Claude, RAYNAL Gilbert
Tourisme	SCHROEVEN Rita, TEULIERES Monique, POUGET Claude, RAYNAL Gilbert

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PAUL FLAUGNAC

Le 29/02/2016

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL FLAUGNAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Présents : BOUZERAND FLORENCE, CARLES ERIC, CLARY JOSETTE, DELFAU JEROME, FAISANT MICHELLE, GARRIGUES JEAN MICHEL, GIBERT PASCAL, GIRMA ALAIN, LABATTUT BERNADETTE, MESLEY EMILIE, POUGET CLAUDE, REGEASSE DOMINIQUE, RESSEGUIE MICHEL, RINGOOT MARIE CLAUDE, TAMAGNONNE SERGE, TEULIERES MONIQUE, SCHROVEN RITA, ROBERTIES SEBASTIEN, DEILHES MICHELE, GISBERT BENOÎT,

Représenté(s) : RUAUX Béatrice

Absent(s) excusé (s) : MOURGUES SEBASTIEN, TREZIERES RACHEL, RAYNAL GILBERT, MARTINEZ CLAUDE,

1 Approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2016.

2 Délibérations votées à l'unanimité des présents :

- = Demande DETR pour construction de l'école maternelle et la rénovation de la cantine
- = Désignation des représentants au syndicat AEP :
Titulaires : Delfau Jérôme et Roberties Sébastien
Suppléants : Carles Eric et Gibert Pascal
- = Proposition des 12 noms titulaires et des 12 noms suppléants pour la commission des impôts, les services de l'état désigneront les 6 titulaires et les 6 suppléants.
- = Le loyer de l'appartement de Lamoleyrette est révisable de plein droit au 1^{er} avril de chaque année, en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction. En conséquence le montant mensuel du loyer de cet appartement sera de 163,95€ par mois, soit 491,85€ par trimestre.
- = Demande de subvention « enveloppe parlementaire » pour financer les équipements et mobiliers du local associatif

Ces délibérations sont consultables en mairie.

3 ASSURANCES

Après discussion le Conseil Municipal décide de souscrire un contrat d'assurance auprès de GROUPAMA pour :

- = Dommage aux biens
- = Responsabilité Générale de la Commune
- = Responsabilité atteinte à l'environnement
- = Protection juridique de la commune

Coût : 5945€

A noter que la mutualisation des contrats des 2 communes historiques permet une économie d'environ 3 000 €

4 ECLAIRAGE PUBLIC

La commune historique de St Paul avait donné en 2012 la compétence éclairage public à la FDEL car Une grande partie des luminaires de l'éclairage public sont vétustes et donc à remplacer prochainement. En 2015 la commune historique de St Paul a versé 538 €.

Pour l'adhésion de la commune historique de Flaugnac, il faut d'abord analyser l'état des luminaires.

5 CLASSES DE DECOUVERTE

= Les élèves de l'école primaire partent en classe de découverte pour 2 jours, une subvention exceptionnelle de 500 € est accordée à l'association des Parents qui finance cette classe de découverte.

= 5 élèves de notre commune sont scolarisés à l'école primaire de Castelnaud. Une classe de découverte étant organisée une participation financière est demandée. Subvention refusée car nous avons un établissement scolaire sur notre commune qui peut accueillir ces élèves.

6 COMPTEURS LINKY

Informations

Dangereux ou pas ?

Experts d'ERDF qui rassurent d'un côté, associations Robin des toits et Next-up qui inquiètent de l'autre, le compteur Linky fait l'objet d'informations radicalement contradictoires quant à ses éventuels risques pour la santé et le logement.

Le compteur génèrerait des ondes électromagnétiques dangereuses. De son côté, l'association Next-up y ajoute un tableau terrifiant sur les risques d'incendies, de pannes des appareils électriques, de dysfonctionnements de la domotique.

En face, **ERDF, la filiale de distribution d'EDF, nie tout en bloc.** Les ondes électromagnétiques ? Absurde. Accusé de tous les maux, le courant porteur en ligne (CPL) « *s'arrête au compteur, et ce dernier ne communique que quelques secondes avec son concentrateur qui recueille les données par CPL, et c'est entre minuit et 6 heures du matin* ».

Les communes auraient leur mot à dire sur le changement des compteurs d'électricité parce qu'ils leur appartiennent. Du coup refuser un Linky serait possible.

Affaire à suivre

7 PHOTOVOLTAÏQUES

Une étude est en cours pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes de St Paul.

L'électricité produite serait vendue à ERDF.

Investissement de 20 à 25 000 €, amortissable en 10 ans. Ensuite, la commune toucherait environ 2500€ par an.

Quelques points à préciser : assurance, protection incendie....

8 PLU

La commune historique de St Paul va commencer une révision simplifiée du PLU : en particulier, en zone N, pour le changement éventuel de destination des bâtiments existants.

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL FLAUGNAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Présents : CARLES ERIC, DEILHES MICHELE, DELFAU JEROME, FAISANT MICHELLE , GIBERT PASCAL, GIRMA ALAIN ,GISBERT BENOÎT , LABATTUT BERNADETTE, , MESLEY EMILIE, ,POUGET CLAUDE, RAYNAL GILBERT, REGEASSE DOMINIQUE, RESSEGUIE MICHEL, RINGOOT MARIE CLAUDE, SCHROEVEN RITA, TAMAGNONNE SERGE, TEULIERES MONIQUE,

Représenté(s) : GARRIGUES JEAN MICHEL, MOURGUES SEBASTIEN, , ROBERTIES SEBASTIEN, RUAUX BEATRICE, CLARY JOSETTE,

Absent(s) excusé (s) : BOUZERAND FLORENCE, MARTINEZ CLAUDE, TREZIERES RACHEL

A été désigné(e) Secrétaire : DELFAU JEROME

1 Approbation du compte rendu de la séance du 29 février 2016.

2 Délibérations votées à l'unanimité des présents :

- **Modification simplifiée du PLU de St Paul de Loubressac**

La commune s'engage à réviser le PLU de St Paul, en particulier pour le changement de destination en zone N. Dans un premier temps les élus doivent répertorier les divers bâtiments en zone N qui pourraient changer de destination (granges,)
Il faudra établir des règles simples (accès, réseaux d'eau et d'électricité.....)

- **Convention d'intervention du Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) : Construction Ecole Maternelle à Flaugnac**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de l'assistance apportée par le SDAIL concernant l'aide pour la construction de l'école maternelle de Flaugnac. Total HT 16887€ sur un montant total estimé à 700 000€.

- **Objet :Achat terrains pour la construction de l'école maternelle**

Dans le cadre de la construction d'une école maternelle à Flaugnac, Monsieur Le Maire délégué expose qu'il serait intéressant pour la commune d'acquérir les parcelles cadastrées Section F , 2 lots de 1200 m2 avec CU, reliés au réseau d'assainissement, appartenant à Mr Cammas Francis et situées Pech Laquet 46170 Flaugnac
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire délégué à prendre contact avec Mr Cammas Francis pour négocier le prix d'achat de ces parcelles

- **Objet :Choix du maître d'œuvre pour la restructuration de l'ancienne école de St Paul en cantine scolaire**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la consultation de 10 cabinets d'architecte pour mener à bien la mission de maîtrise d'oeuvre relative à la restructuration de l'ancienne école de St Paul en cantine scolaire.
Il donne le compte rendu des réunions de la commission d'Appel d'Offres assistée du SDAIL au cours desquelles les propositions des trois cabinets ayant soumis ont été examinées.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- décide de retenir l'offre de M. Boris BURZIO, architecte D.P.L.G. domicilié à Montcuq et accepte sa rémunération au taux de 13.10% du montant H.T. des travaux soit 10480€ HT (7032.08 pour l'architecte et 3347.92 pour le bureau Technique);
- autorise M. le Maire . signer le marché

- **Objet : Resstructuration de l'ancienne école en cantine scolaire, Choix de la société pour :
Mission contrôle technique
Mission de Coordination, de sécurité et de Protection de la Santé**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la consultation de 3 sociétés pour mener à bien la mission de contrôle technique et de 4 sociétés pour mener à bien la mission de Coordination, de Sécurité et de Protection de la Santé dans le cadre de la restructuration de l'ancienne école de St Paul en cantine scolaire.

Il donne le compte rendu des réunions de la commission d'Appel d'Offres assistée du SDAIL au cours desquelles les propositions ont été examinées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de retenir l'offre de
 - SOCOTEC pour la mission de contrôle technique
 - VERITAS pour la mission de Coordination, de Sécurité et de Protection de la Santé
- autorise M. le Maire à signer les marchés.

- **Objet : Adhésion assurance chômage**

Monsieur Le Maire signale que les collectivités territoriales sont assujetties aux mêmes règles d'indemnisation du chômage (total) que les employeurs du secteur privé.

Le secteur public repose sur le principe de l'auto-assurance. Les collectivités territoriales ne cotisant pas à l'URSSAF, la charge de l'indemnisation leur incombe totalement ; ce qui aboutit souvent à ne pas remplacer des agents momentanément indisponibles.

Pour éviter ce frein à l'emploi, les articles L. 5424-1 et L. 5424-2 du code du travail, permettent à certains employeurs publics d'adhérer volontairement au régime d'assurance-chômage pour leurs personnels non titulaires. En cas d'adhésion, l'employeur public est soumis à la réglementation mise en oeuvre par l'URSSAF.

Concluant qu'il est intéressant pour la collectivité d'adhérer à ce régime pour éviter le versement d'allocations de chômage, le conseil municipal décide l'adhésion de la commune de St Paul - Flaugnac à l'assurance-chômage. Cette adhésion prend effet à la date de fusion des 2 communes historiques St Paul de Loubressac et Flaugnac (01/01/2016) qui étaient déjà adhérentes, et autorise Mr Le Maire à signer la convention adéquate.

- **Objet : Contrat d'assurance**

Monsieur Le Maire propose que suite à la création de la nouvelle commune le choix d'une nouvelle compagnie d'assurance, GROUPAMA, pour toutes les garanties suivantes :

- Dommages aux biens
- Responsabilité générale de la commune
- Responsabilité Atteinte à l'environnement
- Protection juridique de la commune

Le montant de la cotisation est de 6059€, ce qui représente une économie de 3 000 € par rapport aux deux contrats souscrits en 2015 par les 2 communes historiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer le contrat d'assurance.

- **Objet : Adhésion au service médecine professionnelle du Centre de gestion.**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du LOT gère un service « santé sécurité au travail » qui comprend un pôle « médecine préventive ».

Il propose l'adhésion à la prestation médecine professionnelle du Centre de Gestion du Lot à compter du 25 avril 2016.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer à compter du 25 avril 2016. à la prestation médecine professionnelle du Centre de Gestion du LOT.
- autorise le Maire à signer la convention proposée en annexe,
- précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

- **Objet : prix des repas cantine**

Suite à la création de la nouvelle commune, Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer le prix des repas servis dans les 2 cantines de la commune.

Rappel : Les cantines scolaires étant desservies pour la fourniture des repas par la Mairie de Lalbenque et le transport étant assuré par la Communauté de communes du Quercy Blanc, le prix demandé aux familles à compter du 1er janvier 2016 est le suivant : 3 euros 27.

Ce tarif avait été fixé par délibération par les conseils municipaux des 2 communes historiques Flaugnac et St Paul de Loubressac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte ce tarif appliqué depuis le 1er janvier 2016.

- **Objet : Remplacement temporaire d'un agent**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement en précisant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

- **Objet : délégués communaux aux syndicats auxquels adhère la commune.**

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation de la commune nouvelle.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal appelés à représenter la commune dans les divers syndicats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégués

	Titulaires	suppléants
SYDED/ SICTOM	RESSEGUIE Michel FAISANT Michelle	GIBERT Pascal LABATTUT Bernadette
Syndicat protection animale	CLARY Josette, RUAUX Béatrice	GISBERT Benoît
Syndicat des cours d'eau	GIRMA Alain , RESSEGUIE Michel	CARLES Eric, GIBERT Pascal,
Délégué AGEDI	MOURGUES Sébastien	

- **Objet : Equipement et mobilier pour le local aire de jeux/local associatif**

Ce projet a été initié en 2015 par la mairie de Flaugnac avec l'objectif de disposer d'un local dédié aux activités des associations de la commune.

Celles-ci sont nombreuses, encore plus depuis la fusion des deux communes de Flaugnac et Saint Paul de Loubressac (plus de 20), et proposant des activités très diverses : clubs sportifs (football, pétanque), clubs des aînés, comités des fêtes (Flaugnac, Saint Paul, Capmié, Saint Etienne), Appel d'Art, Quercy Images, Cœur d'Artichaut, parents d'élèves, randonnée, marché de Noël, chasse, patrimoine, etc.

Le bâtiment répond aux normes d'accessibilité, d'économie d'énergie et d'intégration dans le paysage (PLU).

Il comprend une salle de réunion (50 personnes) équipée d'un vidéoprojecteur, un local de rangement, un bar-buvette pour les manifestations en extérieur, des sanitaires et un garage/local de stockage.

Après en avoir délibéré, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser Mr Le Maire à solliciter une subvention « enveloppe parlementaire » pour financer les équipements et mobiliers : 9 000,00 €

Objet : Adhésion au groupement de commande, centrale solaire photovoltaïque

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour « l'installation de centrales solaires photovoltaïques ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

REMARQUE : Le CM va organiser une réunion publique à St Paul de Loubressac , semaine 26 ou 27 afin de présenter : le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes,

le projet de révision du PLU.

Il sera également débattu lors de cette réunion de l'opportunité ou pas de « couper » l'éclairage public pendant une partie de la nuit dans un souci d'économie d'énergie.

Ces délibérations sont consultables en mairie.

3 Points sur les travaux

Local associatif de Flaugnac : les travaux avancent normalement et la grande salle sera prête pour le concours de pétanque du 8 mai.

Cantine St Paul : Le maître d'œuvre est choisi, Mr Burzio. Le CM est en attente de la validation des subventions (DETR en particulier) pour lancer l'opération.

4 Questions diverses

Mr le maire délégué précise que l'achat de la remorque (avec ridelles et rampe) a été réalisé (900€)

Une demande de devis pour le nettoyage du monument aux morts de Flaugnac doit être lancée

8 mai : 2 cérémonies

11h, St Paul

11h45, Flaugnac

12 mai : Flaugnac, réunion avec l'enseignante pour les parents d'élèves qui auront 2 ans en septembre 2016.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PAUL FLAUGNAC

Le 08/06/2016

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL FLAUGNAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Présents : CARLES ERIC, DEILHES MICHELE, DELFAU JEROME, FAISANT MICHELLE , GIBERT PASCAL, GIRMA ALAIN ,GISBERT BENOÎT , LABATTUT BERNADETTE, , MESLEY EMILIE, ,POUGET CLAUDE, RAYNAL GILBERT, REGEASSE DOMINIQUE, RESSEGUIE MICHEL, RINGOOT MARIE CLAUDE, SCHROEVEN RITA, TAMAGNONNE SERGE, TEULIERES MONIQUE, GARRIGUES JEAN MICHEL,MOURGUES SEBASTIEN, ,ROBERTIES SEBASTIEN, RUAUX BEATRICE, CLARY JOSETTE,

Représenté(s) :

Absent(s) excusé (s) : MARTINEZ Claude

A été désigné(e) Secrétaire : SCHROEVEN RITA

1 Approbation du compte rendu de la séance du 25 avril 2016.

2 Délibérations votées à l'unanimité des présents :

- **Don pour la construction de la maison citoyenne**

Mr Le Maire Délégué informe le Conseil municipal que M. et Mme Jérémy et Sarah CURNOCK COOK, domiciliés « Le Bourg » Flaugnac, commune de St Paul-Flaugnac, souhaite faire un don à la commune d'un montant de 1000 €, pour la Maison Citoyenne , référenciée dans le programme opération 67, local aire de jeu.

- **Achat de terrains à Pech Laquet à Flaugnac**

M. le Maire Délégué propose au Conseil Municipal, dans le cadre du projet de construction de l'école maternelle, d'acquérir le terrain situé à Pech laquet appartenant à Mr Francis CAMMAS et d'une superficie d'environ 2 400 m2.

- **Fonds de concours 2016 :Participation de la Communauté des communes au fonctionnement des écoles**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes du Quercy Blanc a délibéré en date du 14 avril 2016 et a décidé d'attribuer à La commune de St Paul Flaugnac pour l'exercice 2016 une participation financière pour le fonctionnement des écoles d'un montant de 26 050€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le versement de cette aide au fonctionnement des écoles pour l'exercice 2016.

- **Contrat d'entretien des toitures**

Monsieur Le Maire propose de confier à l'entreprise Gardes pour l'entretien des toitures de tous les bâtiments publics de la commune.

Ce contrat est conclu pour un an avec tacite reconduction.

Le montant de la cotisation est de 3990€,HT.

- **Retrait de la commune de Belfort du Quercy du Syndicat Intercommunal d'assainissement des cours d'eau de Montcuq, Castelnau-Montratier et Lalbenque.**

Monsieur le maire explique que par délibération en date du 9 mai 2016, le Comité du Syndicat Intercommunal d'assainissement des cours d'eau des cantons de Montcuq, Castelnau-Montratier et Lalbenque a donné son accord au retrait de la commune de Belfort du Quercy du syndicat.

Conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur cette décision dans un délai de 3 mois.

Considérant que si Belfort quitte ce syndicat, cette commune ne paiera plus sa cotisation , les autres communes verront donc leur cotisation augmentée, le Conseil Municipal décide de ne pas voter cette délibération .

3 Questions diverses

- **SCOT**

La version finale devrait être proposée à la fin du mois de septembre. Pour rappel les règles fixées par ce document seront applicables dans toute les communes et les PLU et PLUI devront s'y référer.

- **Révision du PLU de St Paul**

1^{er} juillet réunion publique : pour la révision du PLU il est nécessaire de répertorier tous les bâtiment situés en zone N et qui pourraient changer de destination, sous réserve qu'ils soient desservis par un chemin d'accès et par les réseaux d'eau potable et d'électricité.

- **CAIX, le 16/06/2016, réunion d'informations, désherbage**

Mrs Raynal et Delfau iront à cette réunion d'informations pour la présentation de la législation et des procédés de substitution des produits phytosanitaires utilisés pour le désherbage.

- **Visite du secrétaire Général de la préfecture**

Le secrétaire Général de la préfecture visitera notre communauté des communes le 9 juin, il sera à l'école de St Paul à 9h.

- **Inauguration de la maison citoyenne le 22/07/2016**

- **Commerce à St paul**

Une épicerie,bar devrait ouvrir à St Paul en septembre 2016, la commune louera la licence IV aux propriétaires de ce nouveau commerce.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PAUL FLAUGNAC

Le 21/07/2016

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL FLAUGNAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Présents : BOUZERAND Florence, CARLES ERIC, DELFAU JEROME, FAISANT MICHELLE , GIBERT PASCAL, GIRMA ALAIN , LABATTUT BERNADETTE, MESLEY EMILIE, POUGET CLAUDE, RAYNAL GILBERT, , RESSEGUIE MICHEL, RINGOOT MARIE CLAUDE, TEULIERES MONIQUE, GARRIGUES JEAN MICHEL, RUAUX BEATRICE, GISBERT Benoît,

Représenté(s) : SCHROEVEN RITA

Absent(s) excusé (s) : MARTINEZ Claude, ROBERTIES Sébastien, REGEASSE Dominique, CLARY JOSETTE, TAMAGNONNE SERGE, , DEILHES MICHELE, MOURGUES Sébastien

A été désigné(e) Secrétaire :

1 Approbation du compte rendu de la séance du 8 juin 2016

2 Délibérations votées à l'unanimité des présents :

- Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		1.00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		-1.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2158 - 102	Autres installat°, matériel et outillage		1.00
021	Virement de la section de fonctionnement	1.00	
TOTAL :		1.00	1.00

TOTAL :		1.00	1.00
----------------	--	-------------	-------------

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté des communes du Quercy Blanc a délibéré en date du 5 juillet 2016 et a décidé d'attribuer à La commune de St Paul Flaugnac pour l'exercice 2016 une participation financière pour la construction d'un local et aménagement espace autour de la mairie d'un montant de 9195€
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le versement de cette aide pour la construction d'un local et aménagement espace autour de la mairie d'un montant de 9195€.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident :

De solliciter la Communauté de communes du Quercy Blanc pour le versement de la participation financière pour la construction d'un local et aménagement espace autour de la mairie d'un montant de 9195€

- Monsieur Le maire explique qu'un agent est actuellement en contrat aidé à hauteur de 24h semaine. Ce contrat prend fin le 04/08/2016. Pour poursuivre les 2 missions, Il convient de créer 2 emplois :
Un emploi d'agent administratif affecté à l'agence postale de St Paul à raison de 14.5h semaine ;
Un emploi d'agent périscolaire polyvalent affecté à l'école de St Paul à raison de 9.5h semaine
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

AGENTS TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE			
grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	missions
Secrétaire de mairie	A	20H	Secrétariat de mairie
Secrétaire de mairie	A	20H	Secrétariat de mairie

Agent technique territorial 2 ^{ème} classe	C	20H	Diverses : Entretien voirie, bâtiments, espaces verts....etc..
Agent spécialisé territorial 1 ^{ère} classe	C	27.96	ATSEM

AGENTS NON TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE			
grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	missions
Agent technique territorial 2 ^{ème} classe	C	10	Diverses : Entretien voirie, bâtiments, espaces verts....etc..
Agent technique territorial 2 ^{ème} classe (emploi imposé à la collectivité)	C	22	Animatrice périscolaire et animatrice surveillante du restaurant scolaire
Agent technique territorial 2 ^{ème} classe	C	13	surveillante du restaurant scolaire Ménage école, mairie
Agent technique territorial 2 ^{ème} classe SUPPRIME	C	24	Animatrice périscolaire et agent administratif à l'agence postale de St Paul
Agent technique territorial 2 ^{ème} classe	C	30.40	Fonction d'ATSEM
Agent technique territorial 2 ^{ème} classe	C	5.08	Surveillance restaurant scolaire et remplacement des ATSEM si besoin
Agent technique territorial 2 ^{ème} classe	C	12.47	Surveillance restaurant scolaire et ménage et remplacement ATSEM si besoin
Agent technique territorial 2 ^{ème} Classe CREATION	C	14,50	Agent administratif pour l'agence postale de St Paul
Agent technique territorial 2 ^{ème} Classe (emploi imposé à la collectivité) CREATION	C	9.50	Agent périscolaire polyvalent

A Noter :

- madame Gramond Jacqueline qui occupait le poste ,en contrat aidé, d'agent administratif pour l'agence postale et agent périscolaire polyvalent va occuper les 2 postes créés.
- Madame Cécile Mathieu qui occupait le poste d'animatrice périscolaire et animatrice surveillante du restaurant scolaire a envoyé sa lettre de démission à compter du 31/08/2016. Un recrutement va être effectué. Pour son remplacement..

3 Modification des contrats de travail pour 2 agents et remplacement d'un agent en arrêt maladie.

2 agents employées en CDD (mesdames BROUILLE et BOURGUET) vont voir leur contrat CDD se transformer en CDI.

Mr Jean Pierre Combarrieu remplacera Mr cCzard pendant ses arrêts maladie.

4 Questions diverses

- Mise en place de l'organisation pour l'inauguration du local associatif
- Lamoleyrette : Des tables et bancs seront positionnées sur l'emplacement du point de vue
- Panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de St Paul : le chantier va être lancé suite au vote : 11 pour, 3 contre, 1 abstention
- Avant fin 2016 les sommes nécessaires pour les différents travaux d'investissement possibles d'ici 2020 seront estimées.
- Des travaux dans les vestiaires du stade devront être entrepris avant la fin de la saison sportive à venir.
- Suite à la journée d'informations sur l'interdiction des pesticides dans les espaces verts, le CM va étudier le projet d'achat d'un appareil qui détruit de manière thermique les mauvaises herbes. Cet appareil serait financé à hauteur de 75% par l'Agence de l'eau . Coût de l'appareil 3800 €.
- Divers achats ont été demandés par les écoles :
 - Aménagement du terrain de sport à St Paul (projet à élaborer)
 - Changement des matelas pour la salle de sieste à la maternelle de Flaugnac
 - Ordinateurs (voir avec DETR et Inspection Académique)
 - Bancs pou l'école primaire (cour de récréation et classe des « petits »

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PAUL FLAUGNAC

Le 31/08/2016

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL FLAUGNAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Présents : BOUZERAND Florence, CARLES ERIC, CLARY Josette, DEILHES Michèle, DELFAU JEROME, FAISANT MICHELLE, GIBERT PASCAL, GIRMA ALAIN, MESLEY EMILIE, POUGET CLAUDE, RAYNAL GILBERT, REGEASSE Dominique, RESSEGUIE MICHEL, RINGOOT MARIE CLAUDE, SCHROEVEN Rita, TAMAGNONE Serge, TEULIERES MONIQUE, GARRIGUES JEAN MICHEL, GISBERT Benoît,

Représenté(s) :

Absent(s) excusé (s) : LABATTUT Bernadette, ROBERTIES Sébastien, MOURGUES Sébastien

Absents : MARTINEZ Claude, RUAUX Béatrice, TREZIERES Rachel

A été désigné(e) Secrétaire : SCHROEVEN Rita

1 Approbation du compte rendu de la séance du 21 juillet 2016.

2 Ecole de St Paul

Le garde corps pour le chemin d'accès pour personnes à mobilité réduite et l'aménagement des talus ont été réalisés par des conseillers municipaux avec la participation de l'entreprise Trézières. Montant de la facture 1503€.

Pour l'aménagement du terrain de sport, des précisions seront demandés aux enseignants. Idem pour l'implantation de bancs dans la cour de récréation.

Madame Cécile Mathieu, animatrice périscolaire et chargée de la surveillance de la cantine a démissionné de son poste suite à un déménagement. Madame Béatrice Courtiade lui succède.

Sécurité à l'école : nécessité de se conformer aux instructions suite au plan Vigipirate.

3 Remarques de quelques conseillers qui demandent une meilleure communication descendante de la part du maire et de son adjoint..... L'embauche de l'animatrice périscolaire en est un exemple.

4 Délibérations

Budget :

Délibération modificative pour crédits supplémentaires de 1053 € nécessaires pour l'aménagement extérieur de l'école.

Approuvée à l'unanimité des présents.

Garderie périscolaire :

Montant inchangé de la participation des familles : 30€ par famille

Approuvée à l'unanimité des présents.

Prix et durée des concessions pour les cimetières

Harmonisation pour tous les cimetières :

2.5m x 2 m : 100 € pour une durée de 50 ans

Demi-concession : 50€ pour 50 ans

Columbarium : 300€ pour 50 ans

Approuvée à l'unanimité des présents.

Adhésion au SDAIL pour la commune nouvelle

Les 2 communes historiques étaient déjà adhérentes au Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot.

Approuvée à l'unanimité des présents.

5 Questions diverses :

Monsieur Raynal informe sur l'évolution du **projet école maternelle** : signature de l'achat du terrain le 21/09/2016

Le SDAIL commence l'étude d'implantation le vendredi 2 septembre.

Salles des fêtes : Les membres du CM décident de prévoir un nettoyage annuel des 2 salles des fêtes.

Une commission est constituée pour travailler sur l'harmonisation des tarifs de location.

Maison citoyenne

Repas des bénévoles et des entreprises ayant contribué à la construction le samedi 15 octobre.

Réception téléphonie mobile : pour une réponse à l'enquête de la préfecture sur le recensement des centres bourgs en zones blanches, 2 groupes feront des « expériences » ce samedi 03/09/2016

Projet éducatif à la médiathèque de Castelnaud : dossier à étudier avec les enseignants et la médiathèque pour un travail possible des élèves : coût 1835€

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PAUL FLAUGNAC

Le 11/10/2016

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL FLAUGNAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Présents : BOUZERAND FLORENCE, CARLES ERIC, DELFAU JEROME, FAISANT MICHELLE, GIRMA ALAIN LABATTUT BERNADETTE, POUGET CLAUDE, RAYNAL GILBERT, RESSEGUIE MICHEL, RINGOOT MARIE CLAUDE , RUAUX BEATRICE, TEULIERES MONIQUE, SCHROEVEN RITA, DEILHES MICHELE, GIBERT PASCAL, REGEASSE DOMINIQUE, CLARY JOSETTE, TAMAGNONNE SERGE,

Représenté(s) :

Absent(s) excusé (s) :

MARTINEZ CLAUDE, MOURGUES SEBASTIEN, ROBERTIES SEBASTIEN, GARRIGUES JEAN MICHEL, MESLEY EMILIE, TREZIERES RACHEL, GIBERT BENOÎT,

A été désigné(e) Secrétaire : CLARY JOSETTE

1 Approbation du compte rendu de la séance du 31 août 2016.

2 délibérations

-2-1 : Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide de solliciter le Syndicat AEP et Assainissement du Quercy Blanc pour modifier le règlement de la participation financière des communes aux extensions de réseaux ou aux renforcements de réseaux lié à de nouvelles constructions, à hauteur de 50 % pour la commune et 50 % pour le Syndicat avec effet au 1^{er}/01/2017.

-2-2 : Monsieur Le maire explique au Conseil Municipal que le collègue Emile Vaysse de Castelnaud Montratier demande à ce que les aides accordées par le Conseil Municipal de St Paul Flaugnac aux élèves participant à des voyages scolaires organisé par le Collège sus cité soient directement versées aux familles.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Décide de verser les aides accordées directement aux familles.

-2-3 : Monsieur Le maire explique au Conseil Municipal que le chemin communal qui traverse le hameau de Pisseby est très étroit et que donc les véhicules de secours ne peuvent pas y circuler. Il propose un échange de terrain avec Mr Fournié Alain comme indiqué dans le document joint. Les frais d'arpentage, de géomètre et de notaire seront supportés par la municipalité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

-2-4 : Monsieur Le maire explique au Conseil Municipal que la taxe d'aménagement des communes historiques de St Paul de Loubressac et de Flaugnac sont les suivantes :

Communes	Taux TA	Exonérations foncières
Flaugnac	2%	Néant
St Paul de Loubressac	1%	Néant

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de fixer la TA à 1.5% pour l'ensemble de la commune nouvelle à compter du 01/01/2017.

-2-5 : Monsieur Le maire explique qu'en raison de la création de la commune nouvelle, la commune historique de St Paul de Loubressac n'est plus adhérente à Quercy Energie.

Il convient en conséquence de délibérer pour que la commune nouvelle adhère à Quercy Energie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

Décide d'adhérer à Quercy Energie

2-6 : le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		6000.00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		-6000.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
21312 - 106	Bâtiments scolaires		1000.00
21318 - 67	Autres bâtiments publics		5000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	6000.00	
TOTAL :		6 000.00	6 000.00

TOTAL :		6 000.00	6 000.00
----------------	--	-----------------	-----------------

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3 Ecole : effectifs :

Au vu des effectifs actuels et à venir , demande à faire auprès des services de l'inspection Académique pour la création d'un quatrième poste d'enseignant.

Afin d'améliorer leur confort, les repas seront pris dans la salle des fêtes pour les élèves du primaire. 10 tables seront commandées.

Présentation du plan de la cantine ébauché par le maître d'œuvre.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PAUL FLAUGNAC

Le 21/12/2016

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL FLAUGNAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Présents :CARLES Eric, CLARY Josette, DEILHES Michèle, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain , POUGET Claude, RAYNAL Gilbert, REGEASSE Dominique, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie Claude, ROBERTIES Sébastien, RUAUX Béatrice, TAMAGNONNE Serge, TEULIERES Monique, MOURGUES Sébastien, , BOUZERAND Florence, , MESLEY Emilie ,

Représenté(s)

Absent(s) excusé (s) : MARTINEZ Claude , DELFAU Jérôme, GISBERT Benoît , LABATTUT Bernadette, SCHROEVEN Rita, POUGET Rachel,

A été désigné(e) Secrétaire : Michèle DEILHES

1 Approbation du compte rendu de la séance du 06/12/2016 reporté

2 Budget 2017

A noter qu'en 2016 nous avons perçu une subvention de 59 563 € : dotation de solidarité rurale, fraction bourg centre. Cette dotation est versée aux communes qui ont une population au moins égale à 15% de celle de leur canton.... C'était vrai pour la commune nouvelle St Paul – Flaugnac dans le canton de Castelnau Montratier.... Mais le canton a changé donc il n'est pas sûr que nous recevions de nouveau cette dotation.

tous les projets que nous pourrions envisager.

	Coût	Subventions	Reste à financer	observations
Photovoltaïque	25000€		25000€	Budget annexe
Vestiaire stade Aire de jeux stade et tennis	15 à 20000€			
Enfouissement éclairage public St Paul	103917€		37925€	
Végétaux école	1000€		1000€	
Terrain tennis				
Matériel informatique	3500		700€	
Déplacement réseau eau Merlianes avec défense incendie	28 703 + 4155	28703	4155€	
Mobilier scolaire + lits				
Petit matériel « espace verts »			5000€	
Volets mairie St Paul				
Ad'AP			4512€	
Modification simplifiée PLU St Paul	6411.60€			
Cantine	80000		40000€	
Ecole maternelle				
Matériel salle des fêtes Nettoyage des salles des fêtes				
médiathèque			380€	Visite médiathèque à Castelnau pour les élèves de Flaugnac.
Terrain de sport école				

3 délibérations

4-1 : Délégation de la compétence Eclairage public à la Fédération Départementale d'Energies du Lot

A l'unanimité des présents, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le règlement relatif aux conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence optionnelle « éclairage public » par la Fédération Départementale d'Energies et décide d'adhérer à cette compétence, qui recouvre les opérations d'investissement et de maintenance des installations communales d'éclairage public, pour une durée de 5 ans renouvelables,
- demande à la FDEL de réaliser préalablement au transfert de la compétence l'inventaire du patrimoine communal d'éclairage public et accepte de contribuer à cet inventaire, à hauteur de 8 € HT par point lumineux répertorié,
- prend acte que cet inventaire, une fois validé par la commune et la FDEL, servira de base à un constat contradictoire mise à disposition des ouvrages ainsi qu'au calcul de la contribution initiale de la commune au service de maintenance apporté par la FDEL et prend acte de la possibilité, à cette étape du transfert de compétence, d'y renoncer par une nouvelle délibération,
- donne son accord pour la mise à disposition des ouvrages EP de la commune à la FDEL pour la durée de son adhésion, pour lui permettre d'exercer sa compétence,
- s'engage à inscrire chaque année les crédits nécessaires au paiement de la contribution à verser à la FDEL,
- autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à cette délibération et tout document à intervenir dans le cadre de cette délégation, en particulier le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages.

-4-2 : Cession d'une partie de Chemin

Monsieur le Maire délégué fait part au Conseil Municipal de la demande de M Esquieu Gaël pour l'acquisition du chemin communal au lieu dit Moulin de Ferré, d'une longueur d'environ 120m. Ce chemin dessert la parcelle A 134 du demandeur, les autres parcelles sont accessibles à partir de la voie communale VC103.

Monsieur le Maire indique que cette vente citée précédemment nécessite un arrêté de mise à l'enquête désignant un commissaire enquêteur, l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Se déclare favorable à la vente du chemin sollicité, la dite vente au prix de un euro le mètre linéaire.

Se prononce favorablement sur le projet d'arrêté et nomme M. Maurice ROUSSILLON maire de Cézac (Lot), Commissaire enquêteur.

Indique que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de M Esquieu Gaël.

Délibération acceptée à l'unanimité des présents.

4-3 FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE ISSUE DE LA FUSION

Le Maire propose au Conseil Municipal de conclure entre les communes un accord local, fixant à 41 (soit le maximum possible) le nombre de sièges du Conseil Communautaire, réparti, conformément aux principes énoncé au I 2° de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom de la commune	Nombre de sièges
Castelnau-Montratier	8
Montcuq-en-Quercy-Blanc	8
Saint-Paul-Flaunac	4
Pern	3
Lhospitalet	3
Saint-Cyprien	2
Saint-Pantaléon	2
Saint-Daunès	1
Bagat-en-Quercy	1
Cézac	1
Lascabanes	1
Saint-Laurent-Lolmie	1
Le Boulvé	1
Fargues	1
Montlauzun	1
Sainte-Alauzie	1
Saux	1
Saint-Matré	1
Total	41

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE DE CONCLURE un accord local fixant à 41 le nombre de sièges du conseil communautaire, réparti comme indiqué ci-dessus.

Les Conseillers communautaires sont : Claude POUGET, Gilbert RAYNAL, Monique TEULIERES, Michel RESSIGUIE

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération acceptée à l'unanimité des présents.

4 Questions diverses :

- Dans le cadre de développement de son réseau, FREE souhaite raccorder le Nœud de Raccordement d'Abonnés situé sur la commune de St Paul Flaunac car les installations existantes d'Orange ne permettent pas la cohabitation d'un opérateur tiers à l'intérieur du central
Free prévoit l'installation d'une armoire à côté de la station d'épuration.
- Chemin des vignes
Mr Pierre Marie BOUCHET nous a transmis un mail pour nous signaler la présence d'arbres et branches obstruant le circuit VTT chemins des vignes à Balmes.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-PAUL FLAUGNAC

Le 06/12/2016

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PAUL FLAUGNAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Présents : CARLES Eric, CLARY Josette, DEILHES Michèle, DELFAU Jérôme, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, GISBERT Benoît, LABATTUT Bernadette, POUGET Claude, RAYNAL Gilbert, REGEASSE Dominique, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie Claude, ROBERTIES Sébastien, RUAUX Béatrice, SCHROEVEN Rita, TAMAGNONNE Serge, TEULIERES Monique,

Représenté(s)

Absent(s) excusé (s) : MARTINEZ Claude, MESLEY Emilie, MOURGUES Sébastien, POUGET Rachel, BOUZERAND Florence

A été désigné(e) Secrétaire : FAISANT Michelle

1 Approbation du compte rendu de la séance du 11/10/2016

2 Compte rendu visite avec Mr Le Sous Préfet

Nous avons fait état de tous les projets importants que nous pourrions envisager. Mr Le Sous Préfet nous a précisé que pour l'instant il ne connaissait pas les montants qui seront attribués au département du Lot (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) pour aider les communes en plus de la DETR.

3 Demande d'ouverture classe supplémentaire à l'école.

Compte tenu des effectifs prévisibles à la rentrée, l'ouverture d'une quatrième classe est sollicitée auprès des services de l'Inspection Académique pour la rentrée 2017.

Le courrier officiel du maire sera transmis. De plus une délégation de parents sera reçue par Mr L'Inspecteur d'Académie le 05/12/2016. Afin de préparer cette entrevue, les élus en charge des écoles se sont réunis avec les parents d'élèves et les enseignants.

Cette classe pourrait être logée à St Paul pour l'instant, en attendant la construction de l'école maternelle à Flaugnac.

Il faudra prévoir au budget 2017 l'achat de matériel pour cette nouvelle classe.

4 délibérations

4-1 : Repas cantine scolaire

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer le prix des repas servis dans les 2 cantines de la commune.

Rappel : Les cantines scolaires étant desservies pour la fourniture des repas par la Mairie de Lalbenque et le transport étant assuré par la Communauté de communes du Quercy Blanc,

En effet, notre fournisseur, le restaurant scolaire de Lalbenque, a augmenté le prix de vente des repas passant de 3.31€ à 3.51€ soit 20 c de plus depuis le 01 septembre 2016.

Le prix demandé aux familles à compter du 1 er janvier 2017 est le suivant : 3.45€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte ce tarif appliqué depuis le 1er janvier 2016.

Une lettre explicative sera distribuée aux parents.

-4-2 : Réaménagement de crédit auprès de CRCA NORD MIDI PYRENEES

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition de réaménagement de crédits suite au prêt pour le financement de la traversée du village de Flaugnac. (le taux passant de 3.74 à 1.90, le gain pour la collectivité sera de 22 426€)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES l'attribution d'un Crédit aux conditions suivantes :

Montant : 154 720 €
Durée : 168 mois
Taux fixe : 1.94%
Intérêts: 21 853€
Frais dossier : 450€

Délibération acceptée à l'unanimité des présents.

4-3 : Demande d'un prêt auprès de CRCA NORD MIDI PYRENEES

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition de prêt pour le financement de la relocalisation de la cantine dans les locaux de l'ancienne école de St Paul

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES l'attribution d'un Crédit aux conditions suivantes :

Montant : 40 000 €
Durée : 15 ans.
Taux fixe : 0.90
Intérêts: 2850.53€
Capital : 40000€
Frais dossier : 150€

Délibération acceptée à l'unanimité des présents.

4-4 : Concours du Receveur Municipal : attributions d'indemnités.

Le Conseil Municipal,

De demander le concours de Monsieur SCHNAKENBOURG Didier, receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

De prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer les indemnités de conseil et de budget,

Que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur SCHNAKENBOURG Didier, receveur municipal, à compter du 1 er janvier 2016.

Délibération acceptée à l'unanimité des présents.

4-5 : Vote de crédits supplémentaires

Mr Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		6100.00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		-12500.00
6411	Personnel titulaire		5000.00

66111	Intérêts réglés à l'échéance		1200.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs		200.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1641	Emprunts en euros		6100.00
021	Virement de la section de fonctionnement	6100.00	
TOTAL :		6 100.00	6 100.00

TOTAL :		6 100.00	6 100.00
----------------	--	-----------------	-----------------

Délibération acceptée à l'unanimité des présents.

4-6 : loyer appartement école de St Etienne

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le loyer de l'appartement de l'école de St Etienne est révisable de plein droit au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de la variation de l'indice des loyers du 2^{ème} trimestre de l'année précédente, loi ALUR du 24 mars 2014.

En conséquence le montant mensuel du loyer de cet appartement sera de 388 euros 53 au 1^{er} janvier 2017 (sans changement par rapport au loyer précédent, montant de l'indice 125.25 inchangé).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le montant de ce loyer au 1^{er} janvier 2017.

Délibération acceptée à l'unanimité des présents.

4-7 STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY BLANC

La NOTRe prévoit un renforcement de l'échelon intercommunal par une extension progressive des compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes et d'agglomération, entre la date de promulgation de la loi et 2020.

L'article 68 de ladite loi prévoit un délai de mise en conformité des statuts des intercommunalités existantes à la date de sa publication et non concernées par un projet de fusion au 1^{er} janvier 2017.

Aussi, un projet de nouveaux statuts a été élaboré afin de se mettre en conformité avec la loi. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 20 octobre 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les nouveaux statuts de l'EPCI annexés à la présente délibération ;
- de charger monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération et de l'autoriser à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions.

4-8 : modification du nombre de conseillers communautaires

4-9 : Objet : construction et aménagement espace multi sports

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation, construction et aménagement d'un espace multi sports.

Le coût estimé Hors Taxes des travaux est de : 292 360€

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention sollicitée DETR : 30%, 87 708€

FSIPL :40 % : 116 944

FAPEC : 3.42% 10 000

Communauté des communes : 3.5% 10 232
Autres aides : 3% : 8770
Autofinancement par un emprunt : 58 706

Après en avoir délibéré (pour : 13 ; contre :4 ; abstentions : 3) le Conseil Municipal :
- approuve ce plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR 2017.

4-10 : Objet : équipement informatique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'équipements en matériel informatiques pour l'école primaire
Le coût estimé HT est de : 3320.32E
Le plan de financement prévisionnel est le suivant ::

Subvention sollicitée DETR : 80% : 2656.25€

Autofinancement : 664.07€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents:
- approuve ce plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR 2017.

4.11 : Objet : zones soumises à contraintes naturelles

Considérant la reconnaissance, depuis les années 1970-80, des handicaps naturels présents sur la totalité du territoire départemental, à différents niveaux ;

Considérant les freins majeurs, induits par ces handicaps, pour la rentabilité et la durabilité des exploitations agricoles, rendant impératifs les dispositifs actuels : indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), soutiens spécifiques à l'installation et aux investissements ;

Considérant le chantier de révision des zones défavorisées simples et piémont engagé par le Ministère de l'Agriculture, conformément au règlement européen de Développement Rural de 2013, pour application dès 2018 ;

Considérant la première cartographie des Zones Soumises à Contraintes Naturelles (ZSCN), communiquée par le Ministère le 22 septembre dernier, qui révèle l'exclusion de 111 communes du Lot ;

Considérant l'incidence de ce nouveau classement, à savoir une perte, estimée à ce stade, à 9 Millions d'Euros par an pour notre département,

Considérant l'impact direct pour le revenu de plus d'un millier d'éleveurs lotois, susceptible de menacer à court terme la poursuite de l'activité de leurs exploitations,

Le Conseil Municipal :

- **demande** que le Ministère de l'Agriculture prenne en compte les anomalies de la carte des ZSCN du 22 septembre relevées (par la DDT et les Organisations Professionnelles Agricoles), à savoir :

- les distorsions liées au critère de la production brute standard moyenne par petite région agricole (pour la bouriane et les Vallées du Lot et de la Dordogne),
- le défaut de continuité territoriale du classement prenant en compte les contraintes de sols, de climat et de pente (notamment en Limargue, en Bouriane et en [QUERCY BLANC](#)),

- **demande** que le zonage final réponde à l'objectif de conforter et pérenniser les exploitations d'élevage et de polyculture – élevage sur l'ensemble des communes du territoire départemental ;

- **demande** que toutes les communes actuellement reconnues en piémont sec préservent, à l'issue de ce chantier de révision, une reconnaissance de leurs handicaps particuliers, avec un niveau de soutien distinct ;

Enfin, le Conseil Municipal réaffirme l'enjeu majeur que revêt la reconnaissance au niveau européen des contraintes naturelles affectant le Lot,

- en termes d'aménagement du territoire,
- en termes de support du tissu d'activités économiques de nos communes rurales,
- en termes de préservation de nos paysages et de gestion de nos milieux naturels.

4 procédure d'agenda Accessibilité :

Mr Raynal explique qu'il a pris contact avec 2 bureaux d'étude qui lui ont fait une proposition pour l'inventaire des travaux à réaliser et pour l'aide à constituer les différents dossiers.

5 questions diverses :

- Investissements possibles en 2017. Une première réunion préparatoire est prévue le 21 décembre prochain.
- Le délai prévu pour que la licence IV achetée par la collectivité reste « active » est de 5 ans. Il reste donc 3 ans pour décider de son emploi.
- Les 2 réunions publiques pour la présentation des vœux sont prévues à 17h le 7 janvier à Flaugnac et le 8 janvier à St Paul.
- Un travail à la médiathèque de Castelnau est possible pour l'Ecole Maternelle de Flaugnac pour 380€. L'enseignante sera consultée pour cet éventuel projet.
- Il y a beaucoup de chats errants à Flaugnac. Mr Le maire délégué a pris contact avec.....qui va s'occuper du problème à partir de..... : les chats seront capturés, stérilisés et relâchés.
- Parole est donnée à 2 personnes du public qui s'expriment au nom d'un petit comité, habitants de St Etienne, La Croix des Moines. Ils sont inquiets à cause des épandages dans les champs près de leurs habitations. Ils souhaiteraient entamer un dialogue entre les néos ruraux et les agriculteurs. Ils estiment que c'est un problème de santé publique. Le maire estime que ce n'est pas le rôle du Conseil Municipal de servir d'intermédiaire.